

CONSEIL GENERAL DES PYRENEES-ORIENTALES

--oOo--

SEANCE PUBLIQUE DU 10 DECEMBRE 2007

--oOo--

DELIBERATION N° 67

OBJET : **RAPPORT DE MONSIEUR LE PRESIDENT DU CONSEIL GENERAL N°67
RESERVE NATURELLE REGIONALE DE NYER – PROGRAMME D’ACTIONS
2008**

RAPPORTEUR : **M. Henri DEMAY**

DELIBERATION :

LE CONSEIL GENERAL,
VU le rapport N° 67 de son Président
Et après en avoir délibéré,

DECIDE

- :
- D'adopter le programme d'actions 2008 de la Réserve Naturelle Régionale de Nyer comme suit :
 - Investissement : 85 000€
 - Fonctionnement : 67 430€
 - D'adopter le plan de financement prévisionnel pour l'année 2008 de l'ensemble des actions d'investissement :
 - Europe25 %21 250 €
 - Région37,5 %31 875 €
 - Autofinancement Conseil Général37,5 %.....31 875 €
 - D'adopter le plan de financement prévisionnel pour l'année 2008 de l'ensemble des actions de fonctionnement :
 - Région50 %.....33 715 €
 - Autofinancement Conseil Général50 %33 715 €
 - D'adopter le plan de financement prévisionnel pour l'année 2008 de l'ensemble des dépenses de personnel estimé à 87 700€ :
 - Région50 % 43 850 €
 - Autofinancement Conseil Général50 %43 850 €
 - D'autoriser le Président à solliciter les aides financières auprès de l'Union Européenne pour un montant de 21 250 €, et de la Région pour un montant total de 109 440 €;
 - D'approuver le principe d'un partenariat à conclure avec le propriétaire privé d'un grenier abritant une colonie de chauve-souris à filmer, et avec les éleveurs faisant pâturer leurs troupeaux sur la Réserve afin de fixer les zones et conditions de pâturage sur le territoire;
 - D'autoriser le Président à signer toutes pièces nécessaires à la mise en œuvre de ces partenariats,
 - D'autoriser le Président à signer toutes pièces nécessaires à la mise en œuvre du programme d'actions et à l'élaboration du Document d'objectif des sites Natura 2000 « Chiroptères des Pyrénées-orientales et « Fort de Salses » ,

- D'autoriser le Président à signer toutes pièces nécessaires à la mise en oeuvre du programme d'actions.

Les crédits sont ouverts aux chapitres 011, 20, 21 et 23 du Budget Départemental 2008 et seront prélevés sur les crédits de la Taxe Départementale des Espaces Naturels Sensibles

La présente délibération a été adoptée en séance publique par 20 voix pour, 6 abstentions

Le vote a eu lieu à main levée.

ONT VOTE POUR :

M. Jean-Louis ALVAREZ, M. Georges ARMENGOL, M. Pierre AYLAGAS (absent ayant donné pouvoir à M. Michel MOLY), M. Christian BOURQUIN, M. Alain BOYER (absent ayant donné pouvoir à M. Louis CASEILLES), M. Louis CASEILLES, M. Guy CASSOLY, M. Henri DEMAY, M. Pierre ESTEVE (absent ayant donné pouvoir à M. Christian BOURQUIN), M. Robert GARRABE, M. Jean-Jacques LOPEZ, M. Marcel MATEU, M. Michel MOLY, M. René OLIVE, Mme Marie-Cécile PONS, M. Elie PUIGMAL (absent ayant donné pouvoir à M. René OLIVE), M. Alexandre REYNAL (absent ayant donné pouvoir à M. Henri DEMAY), M. Antoine SARDA, M. Fernand SIRE, M. Jean VILA (absent ayant donné pouvoir à M. Jean-Louis ALVAREZ)

SE SONT ABSTENUS :

M. Jacques BOUILLE (absent ayant donné pouvoir à M. Henri CARBONELL), M. Henri CARBONELL, M. Jean MAYDAT (absent ayant donné pouvoir à M. Pierre ROIG), M. Jean RIGUAL, M. Pierre ROIG, M. Jean SOL (absent ayant donné pouvoir à M. Jean RIGUAL)

ETAIENT ABSENTS EXCUSES :

M. Christian BLANC, M. Jean CODOGNES, M. Jean-Luc ENGLEBERT, M. Serge FA, M. Bernard REMEDI

La séance était présidée par Monsieur Christian BOURQUIN et Monsieur Marcel MATEU faisait fonction de Secrétaire.

LE PRESIDENT DU CONSEIL GENERAL

Christian BOURQUIN